COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX

Tél : 05-49-64-63-46

mairie@assaislesjx.fr

N°D2026-031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 5 JUIN 2026

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Quorum atteint (8)
Pouvoir : 3
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six le cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Louis RIDOUARD, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 28 mai 2026

Etaient présents :
Jean-Louis RIDOUARD, Cécile GLORIAU, Sylvie POUZET, Joël NERBUSSON, Jean-Claude LAURANTIN, Annie LAURENTIN, Mathilde THIOLLET, Nadège DEBORDES, Adrien MILLET, Gilles GABORIT, Sandrine MINIER et Gilles RENARD

Excusés : Fabrice DURAND pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
Christian PRUNIER pouvoir à Jean-Louis RIDOUARD
Mélanie BUARD pouvoir à Cécile GLORIAU

Cécile GLORIAU a été nommée secrétaire de séance

=-=

FINANCES
Subventions aux Associations 2026

Le Maire présente et détaille à l'assemblée les propositions de subventions aux associations pour l'année 2026.

Chaque montant est voté séparément.

Certains conseillers ne prennent pas part au vote quand ils sont eux-mêmes membres de l'association concernée.

Le Conseil municipal a examiné les demandes de subvention présentées par les Maisons Familiales Rurales (MFR).
Un débat s'est engagé sur l'opportunité de soutenir financièrement ces établissements ainsi que sur les critères d'attribution. À l'issue des discussions, le Conseil municipal a décidé d'accorder les subventions sollicitées (12 voix pour et 3 abstentions)

Nom de l'Association	Subvention 2026	Vote du Conseil
ACCA Assais	534,03€	Unanimité
Amicale des Donneurs de Sang – Le sang d'ici	200,00€	Unanimité
La Chorale Saint Martin	100,00€	Unanimité
Famille Rurale Assais	200,00€	Unanimité
La Divine Marnoise – AAPPAMA – Marne	100,00€	Unanimité
USEP Ecole Publique Assais : 56 élèves x 80€/enft	4480,00€	Unanimité
ADMR St Loup Thénezay – Nord Gâtine	200,00€	Unanimité
Association Club Loisirs et Détente	100,00€	Unanimité
FC Airvault Saint Jouin : 4 jeunes	100,00€	Unanimité
Radio Val d'Or – Airvault	150,00€	Unanimité
Richesse et Protection du Patrimoine Cantons Airvault et St Loup	150,00€	Unanimité
Association France ADOT79 – Don d'Organes – Niort	200,00€	Unanimité
Association Téléthon	100,00€	Unanimité

MFR Moncoutant : 1 jeune	50,00€	Majorité des suffrages exprimés
MFR-CFA Sevreurope à Bressuire : 1 jeune	50,00€	Majorité des suffrages exprimés
MFR-IREO Les Herbiers	50,00€	Majorité des suffrages exprimés
TOTAL	**6 764,03€**	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le montant des subventions ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré à Assais-Les-Jumeaux le 8 juin 2026
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Cécile GLORIAU

Le Maire,
Jean-Louis RIDOUARD

MAIRIE D'ASSAIS-les-JUMEAUX
79600

AR-Préfecture
079-217900166-20260608-4-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 08-06-2026
Publication : 06-08-2026

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat